

Résumé d'évaluation

Appui aux coopératives oléicoles du Sud Liban dans la zone contrôlée par les troupes françaises de la FINUL

Pays : **Liban**

Secteur : Développement Local/ Soutien au secteur oléicole

Évaluateur : **Mme Sawsan MEHDI**

Date de l'évaluation : **Décembre 2019 – Février 2020**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CLB 1050

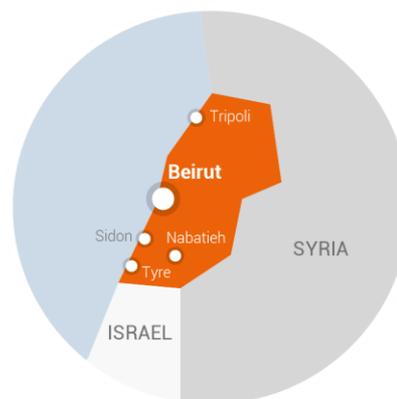
Montant : 500,000 €

Taux de décaissement : 99.5%

Signature de la convention de financement : 09/2013

Date d'achèvement : 03/2016

Durée : 30 mois y compris 3 mois d'extension



Contexte

Le projet « DAMAN » est le résultat d'une collaboration franco-libanaise issue de l'appui de la France à la reconstruction du Sud-Liban après la guerre de Juillet 2006, au cours de laquelle 5% à 20% des oliveraies du Sud-Liban ont été endommagées. La construction de la seconde phase d'un projet DAMAN s'est basée sur les constats et recommandations de l'évaluation rétrospective de DAMAN1 (2012).

Intervenants et mode opératoire

En coordination avec la coopération civilo-militaire (CIMIC) du contingent français de la FINUL, DAMAN2 a été mis en œuvre par la société de conseil en développement agricole, Agriate, et son partenaire libanais, l'Association pour le Développement Rural (ADR). Un comité de pilotage composé de représentants de l'AFD, du CIMIC, d'Agriate, de l'ADR et du Ministère de l'Agriculture a suivi le projet pendant son exécution.

Objectifs

Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et commerciales de 6 coopératives oléicoles au Sud Liban.

Renforcer la confiance entre les troupes françaises de la FINUL et les populations locales, pour contribuer à la stabilité de la région frontalière avec Israël.

Réalisations attendues

L'atteinte du premier objectif devait mener aux résultats suivants :

- La production d'olives et d'huile d'olives est modernisée, augmentée et commercialisable.
- Les coopératives sont bien structurées et gérées et sont capables de se développer de manière autonome et pérenne.
- Les coopératives participent plus largement au développement durable du secteur oléicole dans leur région.

Appréciation de la performance

Pertinence

Les interventions de DAMAN2 relèvent des priorités nationales libanaises (stratégies du Ministère de l'Agriculture, Vision Économique Nationale). Il est pertinent vis-à-vis des lignes directrices de l'AFD notamment le besoin de renforcer la filière oléicole. Il a répondu aux besoins et attentes des bénéficiaires (augmentation de la production et des revenus, amélioration des pratiques culturales). Il est toutefois partiellement cohérent avec les objectifs transversaux de l'AFD (l'aspect genre ayant été peu voire non adressé).

Efficacité

Le projet DAMAN2 a eu une bonne efficacité technique. L'objectif spécifique « amélioration des performances de la filière oléicole au Sud Liban » a globalement été atteint. Une augmentation de la production oléicole (jusqu'à 70%) a été reportée dans cinq coopératives entre 2013 et 2019 grâce aux investissements en équipements (presses à huile, camionnettes acquises). Les pratiques culturales ont été améliorées grâce aux formations appliquées et vergers démonstratifs (233 participants dont 165 oléiculteurs ont été engagés dans 38 formations sur les pratiques culturales améliorées). La diversification des services oléicoles a été plus efficace au cours du projet que par la suite (pépinière d'oliviers ; plateforme de compostage). Le projet a contribué à renforcer les relations entre FINUL et communautés locales. Toutefois, l'approche menée pour renforcer la gouvernance interne et la commercialisation a été peu efficace et l'offre de l'Opérateur retenue n'a permis de répondre que partiellement aux objectifs fixés lors de la phase d'instruction

Efficience

L'efficience du projet est globalement satisfaisante. Le Consortium a optimisé l'engagement des ressources humaines et entre les partenaires. L'apport des coopératives en espèces et en nature a été très efficace. Les retours de l'AFD aux demandes de l'Opérateur ont été prompts. Toutefois, le renforcement de la gouvernance interne des coopératives aurait nécessité un budget plus important. La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation aurait optimisé l'efficience du projet.

Impact

Au niveau des coopératives, le projet a permis : une augmentation de la capacité de trituration et des revenus ; une croissance du nombre d'oléiculteurs clients des coopératives ; et un meilleur entretien et hygiène des locaux. L'impact des formations culturales a incité une coopérative à initier ses propres prestations de services agricoles. Un impact plus limité a été enregistré au niveau de la pépinière, de la plateforme de compostage, et des formations sur la gouvernance interne.

Enfin, le projet a joué un rôle positif dans l'amélioration des relations entre les communautés locales (coopératives, autorités locales) et la FINUL.

Viabilité/durabilité

Désormais, 5 des 6 coopératives cibles, même trois ans après la fin de DAMAN2, ont une meilleure capacité à triturer et générer des revenus. Les vergers démonstratifs sont toujours bien entretenus. La pépinière est encore active mais sa pérennité est toutefois incertaine. Les services de la plateforme de compostage ont, quant à eux, été arrêtés et le renforcement dans la durée de la gouvernance interne reste dépendant de chaque coopérative. Le rôle du Ministère de l'Agriculture ayant été limité au cours du projet, l'appropriation des résultats de DAMAN2 à ce niveau n'a pas vraiment eu lieu. Enfin, le développement d'un diaporama sonore n'a pas permis de répondre aux besoins d'un exercice de capitalisation plus complet.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

La valeur ajoutée de l'action de l'AFD s'est confirmée à travers : un accompagnement diligent du projet aux niveaux techniques et financiers ; une présence sur le terrain ; une reconnaissance nationale et locale ; l'appui à un secteur de « niche » (peu de bailleurs de fonds ont été engagés dans le développement du secteur oléicole au Sud Liban) et l'appui aux coopératives soutenues par DAMAN2. La mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation aurait néanmoins permis de valoriser davantage l'appui AFD.

Conclusions et enseignements

Le trajet suivi par DAMAN2 permet d'envisager une nouvelle phase de DAMAN (le développement d'un nouveau programme ciblant la filière oléicole suscite d'ailleurs l'intérêt des coopératives, des organisations publiques et des ONG rencontrées). En effet, la collaboration entre une entité française et une ONG locale s'est avérée efficace et efficiente pour générer des résultats très performants à plusieurs niveaux.

Des améliorations sont à proposer en matière de cohérence entre durée, budget et interventions. Une durée plus longue à consacrer au renforcement de la gouvernance interne et à la commercialisation permettrait de maximaliser l'efficacité du projet.

Une recommandation principale partagée est la mise en place d'un centre d'appui national aux coopératives. DAMAN2 a démontré que les coopératives fournissent leurs services non seulement aux membres mais aussi aux non-membres, ces derniers étant plus nombreux encore à être servis que les membres. Elles peinent à gérer individuellement les défis relatifs à la commercialisation. La mise en place d'un centre coopératif commun co-géré avec le secteur privé permettrait d'améliorer l'accès au marché de l'huile d'olive et la commercialisation (d'autant plus important dans le contexte socioéconomique libanais).

En l'absence de projets internationaux systématiques qui s'intéressent à l'intégralité de la filière oléicole, **l'AFD pourrait renforcer sa présence dans le développement du secteur en élaborant un programme durable en la matière.** Le Sud Liban n'est pas la région principale productrice d'huile d'olives, mais elle a le potentiel de devenir une niche oléicole, à travers l'introduction de l'appellation d'origine, par exemple, qui jusqu'à présent n'a été l'objet que de quelques actions ponctuelles. **L'AFD pourrait en profiter pour structurer une intervention plus solide dont les bonnes pratiques et leçons apprises pourraient bénéficier à d'autres régions libanaises.**

Enfin, cette présence de l'AFD permettrait de **renforcer la collaboration avec la CIMIC/ FINUL si les mêmes zones géographiques sont maintenues.**